



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-11

BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU (651) : Approbation du budget primitif 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)
Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André

PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-11

BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU (651) : Approbation du budget primitif 2026

Le Président présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE RÉGIE EAU** pour l'exercice 2026 soumis à l'adoption de l'Assemblée.

Une présentation projetée expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à ce budget,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026, présenté par le Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe « RÉGIE EAU » pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document présenté et conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 162 380,38 €

Recettes : 3 217 455,08 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 005 246,13 €

Recettes : 3 075 401,86 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026
Publication : 18/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Cté de communes 2 Vallées Vertes Communauté de commune à FPU

Numéro SIRET : 20006829400129
Poste comptable : SGC VALDAHON-BAUME TRESORERIE

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : BUDGET REGIE EAU 651

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	35

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	36
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	37
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	40
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	41
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :0.00% (maximum 7,5 %)
- Investissement :0.00% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	3 162 380,38	2 175 742,61
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	1 041 712,47
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 162 380,38	3 217 455,08

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	2 401 725,69	2 373 600,57
		+	+
R	E	603 520,44	0,00
P	P		
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	701 801,29
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 005 246,13	3 075 401,86

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 167 626,51	6 292 856,94
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 372 372,20	0,00	1 137 794,88	1 137 794,88	1 137 794,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	331 300,00	0,00	350 712,00	350 712,00	350 712,00
014	Atténuations de produits	311 621,72	0,00	325 000,00	325 000,00	325 000,00
65	Autres charges de gestion courante	18 466,00	0,00	30 373,50	30 373,50	30 373,50
Total des dépenses de gestion des services		2 033 759,92	0,00	1 843 880,38	1 843 880,38	1 843 880,38
66	Charges financières	83 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
67	Charges spécifiques	52 000,00	0,00	36 500,00	36 500,00	36 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	5 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 173 759,92	0,00	1 936 380,38	1 936 380,38	1 936 380,38
023	Virement à la section d'investissement (6)	400 000,00		776 000,00	776 000,00	776 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	450 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		850 000,00		1 226 000,00	1 226 000,00	1 226 000,00
TOTAL		3 023 759,92	0,00	3 162 380,38	3 162 380,38	3 162 380,38

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 162 380,38
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 050 422,87	0,00	1 981 270,41	1 981 270,41	1 981 270,41
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	118 565,60	0,00	58 069,80	58 069,80	58 069,80
75	Autres produits de gestion courante	302,00	0,00	302,40	302,40	302,40
Total des recettes de gestion des services		2 172 290,47	0,00	2 042 642,61	2 042 642,61	2 042 642,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	45 500,00	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 217 790,47	0,00	2 047 742,61	2 047 742,61	2 047 742,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	128 000,00		128 000,00	128 000,00	128 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		128 000,00		128 000,00	128 000,00	128 000,00
TOTAL		2 345 790,47	0,00	2 175 742,61	2 175 742,61	2 175 742,61

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 041 712,47
--------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 217 455,08
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 098 000,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	75 900,00	25 476,02	188 225,69	188 225,69	213 701,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 385 942,89	575 044,42	1 904 700,00	1 904 700,00	2 479 744,42
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 467 842,89	603 520,44	2 095 925,69	2 095 925,69	2 699 446,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	685 700,00	0,00	157 800,00	157 800,00	157 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	685 700,00	0,00	157 800,00	157 800,00	157 800,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 153 542,89	603 520,44	2 253 725,69	2 253 725,69	2 857 246,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	128 000,00		128 000,00	128 000,00	128 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	51 473,47		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	179 473,47		148 000,00	148 000,00	148 000,00
	TOTAL	2 333 016,36	603 520,44	2 401 725,69	2 401 725,69	3 005 246,13

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 005 246,13
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	407 480,80	0,00	1 127 600,57	1 127 600,57	1 127 600,57
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	407 480,80	0,00	1 127 600,57	1 127 600,57	1 127 600,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Total des recettes réelles d'investissement		407 480,80	0,00	1 127 600,57	1 127 600,57	1 127 600,57
021	Virement de la section d'exploitation (4)	400 000,00		776 000,00	776 000,00	776 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	450 000,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	51 473,47		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		901 473,47		1 246 000,00	1 246 000,00	1 246 000,00
TOTAL		1 308 954,27	0,00	2 373 600,57	2 373 600,57	2 373 600,57

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	701 801,29
--------------------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 075 401,86
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 098 000,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 137 794,88		1 137 794,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	350 712,00		350 712,00
014	Atténuations de produits	325 000,00		325 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 373,50		30 373,50
66	Charges financières	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges spécifiques	36 500,00	0,00	36 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	6 000,00	450 000,00	456 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		776 000,00	776 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 936 380,38	1 226 000,00	3 162 380,38

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 162 380,38
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	128 000,00	128 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	157 800,00	0,00	157 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	6 000,00	0,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	213 701,71	0,00	213 701,71
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 479 744,42	20 000,00	2 499 744,42
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 857 246,13	148 000,00	3 005 246,13

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---------------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 005 246,13
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 000,00		3 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 981 270,41		1 981 270,41
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	58 069,80		58 069,80
75	Autres produits de gestion courante	302,40		302,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	5 100,00	0,00	5 100,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	2 047 742,61	128 000,00	2 175 742,61

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	1 041 712,47
----------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 217 455,08
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 127 600,57	0,00	1 127 600,57
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	20 000,00	20 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		450 000,00	450 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		776 000,00	776 000,00
	Recettes d'investissement – Total	1 127 600,57	1 246 000,00	2 373 600,57

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	701 801,29
----------------------------------------------------------------------	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 075 401,86
-----------------------------------------------------	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 372 372,20	1 137 794,88	1 137 794,88
605	Achats d'eau	5 000,00	4 500,00	4 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	510 640,00	389 639,58	389 639,58
6062	Produits de traitement	39 650,00	35 500,00	35 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	54 715,00	52 500,00	52 500,00
6064	Fournitures administratives	1 150,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	18 180,00	14 000,00	14 000,00
6071	Compteurs	22 000,00	24 000,00	24 000,00
611	Sous-traitance générale	41 637,50	59 100,00	59 100,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	242 638,00	236 508,00	236 508,00
61551	Entretien matériel roulant	17 300,00	11 800,00	11 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 600,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	8 490,00	18 030,00	18 030,00
6161	Multirisques	13 000,00	15 000,00	15 000,00
617	Etudes et recherches	338 400,00	203 450,00	203 450,00
6226	Honoraires	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	8 080,00	21 000,00	21 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6238	Divers	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	1 780,00	1 700,00	1 700,00
6256	Missions	100,00	100,00	100,00
6257	Réceptions	400,00	800,00	800,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 947,20	6 000,00	6 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 622,50	3 125,00	3 125,00
62878	Remb. frais à des tiers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	42,00	42,30	42,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	331 300,00	350 712,00	350 712,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6331	Versement de mobilité	0,00	400,00	400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	2 400,00	2 400,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	600,00	600,00	600,00
6411	Salaires, appointements, commissions	180 000,00	187 000,00	187 000,00
6412	Congés payés	500,00	500,00	500,00
6413	Primes et gratifications	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6415	Supplément familial	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 000,00	52 500,00	52 500,00
6452	Cotisations aux mutuelles	500,00	1 212,00	1 212,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	16 000,00	18 000,00	18 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits (7)	311 621,72	325 000,00	325 000,00
701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redeva	311 621,72	305 000,00	305 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	0,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges de gestion courante	18 466,00	30 373,50	30 373,50
6518	Autres	6 156,00	10 413,50	10 413,50
6531	Indemnités élus	3 900,00	4 500,00	4 500,00
6533	Cotisations de retraite élus	200,00	250,00	250,00
6535	Formation élus	200,00	200,00	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 033 759,92	1 843 880,38	1 843 880,38
66	Charges financières (b) (8)	83 000,00	50 000,00	50 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	68 000,00	45 000,00	45 000,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6618	Intérêts des autres dettes	15 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (c)	52 000,00	36 500,00	36 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 500,00	1 500,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	52 000,00	35 000,00	35 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	5 000,00	6 000,00	6 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		2 173 759,92	1 936 380,38	1 936 380,38
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00	776 000,00	776 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	450 000,00	450 000,00	450 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	450 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		850 000,00	1 226 000,00	1 226 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		850 000,00	1 226 000,00	1 226 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 023 759,92	3 162 380,38	3 162 380,38

+

RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
-----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
--------------------------------------------------------------	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			3 162 380,38
---------------------------------------------------	--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 050 422,87	1 981 270,41	1 981 270,41
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 781 501,15	1 652 770,41	1 652 770,41
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	268 621,72	325 000,00	325 000,00
7068	Autres prestations de services	300,00	3 500,00	3 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	118 565,60	58 069,80	58 069,80
748	Des tiers	118 565,60	58 069,80	58 069,80
75	Autres produits de gestion courante	302,00	302,40	302,40
7588	Autres	302,00	302,40	302,40
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		2 172 290,47	2 042 642,61	2 042 642,61
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	45 500,00	5 100,00	5 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	5 000,00	5 000,00
778	Autres produits exceptionnels	45 000,00	100,00	100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		2 217 790,47	2 047 742,61	2 047 742,61
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	128 000,00	128 000,00	128 000,00
747	Quote-part des sub. invest virée résultat	128 000,00	128 000,00	128 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		128 000,00	128 000,00	128 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 345 790,47	2 175 742,61	2 175 742,61

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 041 712,47
---------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 217 455,08
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	6 000,00	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 000,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	75 900,00	188 225,69	188 225,69
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	129 000,00	129 000,00
2155	Outils industriel	46 400,00	42 725,69	42 725,69
2182	Matériel de transport	28 000,00	15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 385 942,89	1 904 700,00	1 904 700,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 334 469,42	1 884 700,00	1 884 700,00
238	Avances commandes immo. incorp.	51 473,47	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 467 842,89	2 095 925,69	2 095 925,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	685 700,00	157 800,00	157 800,00
1641	Emprunts en euros	678 000,00	150 000,00	150 000,00
16871	Remboursements des emprunts souscrits pa	7 700,00	7 800,00	7 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		685 700,00	157 800,00	157 800,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 153 542,89	2 253 725,69	2 253 725,69
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	128 000,00	128 000,00	128 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	128 000,00	128 000,00	128 000,00
139181	de la collectivité de rattachement	128 000,00	128 000,00	128 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	51 473,47	20 000,00	20 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	51 473,47	20 000,00	20 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		179 473,47	148 000,00	148 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 333 016,36	2 401 725,69	2 401 725,69

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	603 520,44
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--------------------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 005 246,13
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	407 480,80	1 127 600,57	1 127 600,57
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	338 116,80	974 412,32	974 412,32
1313	Subv. équipt Départements	64 364,00	59 191,60	59 191,60
1314	Subv. équipt Communes	0,00	53 996,65	53 996,65
13181	de la collectivité de rattachement	5 000,00	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		407 480,80	1 127 600,57	1 127 600,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		407 480,80	1 127 600,57	1 127 600,57
021	Virement de la section d'exploitation	400 000,00	776 000,00	776 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	450 000,00	450 000,00	450 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	450 000,00	450 000,00	450 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		850 000,00	1 226 000,00	1 226 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	51 473,47	20 000,00	20 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	51 473,47	20 000,00	20 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		901 473,47	1 246 000,00	1 246 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 308 954,27	2 373 600,57	2 373 600,57

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	701 801,29
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 075 401,86

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
9626213045	05/03/2026	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9626213044	05/03/2026	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 464 225,83									
1641 Emprunts en euros (total)					2 464 225,83									
00021478702	BANQUE CREDIT MUTUEL	11/10/2018		31/12/2020	82 163,57	F		1,500	1,500		T	X Echéance constante		A-1
0432200	BANQUE Credit Agricole	01/01/2017		01/07/2017	80 504,00	F		1,940	1,940		A	X Echéance constante		A-1
0629224	BANQUE Credit Agricole	28/08/2017		19/08/2018	130 000,00	F		1,260	1,260		A	X Echéance constante		A-1
07122550	BANQUE Banque Populaire	01/01/2020		11/01/2020	36 728,14	F		3,940	4,193		T	X Echéance constante		A-1
07152720	BANQUE Banque Populaire	01/01/2020		17/01/2020	144 976,07	F		2,500	2,500		T	X Echéance constante		A-1
0778534	BANQUE Credit Agricole	05/03/2018		15/09/2019	101 000,00	F		1,690	1,690		A	X Echéance constante		A-1
0778744	BANQUE Credit Agricole	05/03/2018		01/09/2019	235 000,00	F		1,690	1,690		A	X Echéance constante		A-1
08779778	BANQUE Banque Populaire	01/01/2020		29/02/2020	27 750,00	F		1,540	1,540		T	C		A-1
08780083	BANQUE Banque Populaire	02/05/2018		01/01/2019	300 000,00	F		0,850	0,850		T	C		A-1
08795625	BANQUE Banque Populaire	01/01/2020		01/12/2020	14 104,05	F		1,550	1,550		A	X Echéance constante		A-1
1355520	Agence C D C	01/01/2014		01/02/2015	50 000,00	F		2,250	2,206		A	C		A-1
1357937	Agence C D C	30/09/2013		02/09/2014	100 000,00	F		2,250	2,482		A	C		A-1
21478701	BANQUE CREDIT MUTUEL	01/11/2015		31/05/2016	45 000,00	F		1,650	1,651		A	X Echéance constante		A-1
55023742211	BANQUE Credit Agricole	30/12/2005		30/03/2006	67 000,00	F		2,800	2,806		T	X Echéance constante		A-1
5609533	Agence C D C	25/07/2024		01/01/2025	800 000,00	F		3,400	3,309		T	C		A-1
9731485	BANQUE CAISSE D EPARGNE DIJON	01/01/2016		25/06/2016	250 000,00	F		1,530	1,530		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									



Cté de communes 2 Vallées Vertes - BUDGET REGIE EAU 651 - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					512 757,74									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					512 757,74									
08789696	BANQUE Banque Populaire	01/01/2020		01/01/2020	123 197,74	F		26,000	1,993		A	X Echéance constante		A-1
859471	BANQUE Credit Agricole	01/01/2021		01/12/2021	39 560,00	F		1,820	2,145		A	X Echéance constante		A-1
ATR2024-BG/BE	EPCI CC DES DEUX VALLEES VERTES	21/03/2024		01/03/2025	350 000,00	F		0,000	1,989		A	X Echéance constante		A-1
Total général					2 976 983,57									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.



(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 634 643,08					133 348,71	38 626,84	0,00	9 695,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 634 643,08					133 348,71	38 626,84	0,00	9 695,82
00021478702		0,00	A-1	60 440,84	12,50	F		1,500	4 334,78	882,30	0,00	2,34
0432200		0,00	A-1	48 069,55	10,33	F		1,940	3 962,35	932,55	0,00	427,84
0629224		0,00	A-1	63 709,32	6,42	F		1,260	8 763,03	802,74	0,00	253,85
07122550		0,00	A-1	19 629,67	5,08	F		4,193	3 261,58	725,62	0,00	143,32
07152720		0,00	A-1	77 897,71	5,58	F		2,500	12 187,66	1 833,78	0,00	337,68
0778534		0,00	A-1	76 842,51	17,50	F		1,690	3 688,27	1 298,64	0,00	364,02
0778744		0,00	A-1	178 791,87	17,50	F		1,690	8 581,64	3 021,58	0,00	958,85
08779778		0,00	A-1	18 750,00	12,17	F		1,540	1 500,00	280,09	0,00	23,88
08780083		0,00	A-1	90 000,00	2,58	F		0,850	30 000,00	669,38	0,00	127,50
08795625		0,00	A-1	8 429,07	7,75	F		1,550	997,80	130,65	0,00	9,60
1355520		0,00	A-1	23 809,55	8,92	F		2,206	2 380,95	809,52	0,00	392,86
1357937		0,00	A-1	52 000,00	12,67	F		2,482	4 000,00	2 080,00	0,00	320,00
21478701		0,00	A-1	16 242,70	4,17	F		1,651	3 143,11	268,00	0,00	126,68
55023742211		0,00	A-1	3 905,29	4,75	F		2,806	2 047,54	66,52	0,00	0,14
5609533		0,00	A-1	768 000,00	23,58	F		3,309	32 000,00	22 936,87	0,00	6 177,78
9731485		0,00	A-1	128 125,00	10,00	F		1,530	12 500,00	1 888,60	0,00	29,48
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Cté de communes 2 Vallées Vertes - BUDGET REGIE EAU 651 - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		460 582,29					42 734,63	2 169,56	0,00	1 513,53
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		460 582,29					42 734,63	2 169,56	0,00	1 513,53
08789696		0,00	A-1	88 283,34	11,83	F		1,993	6 202,18	1 581,78	0,00	1 466,87
859471		0,00	A-1	32 298,95	17,75	F		2,145	1 532,45	587,78	0,00	46,66
ATR2024-BG/BE		0,00	A-1	340 000,00	8,00	F		1,989	35 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 095 225,37					176 083,34	40 796,40	0,00	11 209,35

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 095 225,37	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €	1	18-11-2021
L	2031 Frais d'études	5	01/01/2000
L	2051 Concessions et droits similaires	2	01/01/2000
L	208 Autres immobilisations incorporelles	3	01/01/2000
L	2121 Agencements & aménagements de terrains nus	15	01/01/2000
L	2125 Agencements & aménagements de terrains bâtis	15	01/01/2000
L	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	01/01/2000
L	21351 Agencements & aménagements - Bâtiments d'exploitation	30	01/01/2000
L	21355 Agencements & aménagements - Bâtiments administratifs	30	01/01/2000
L	21531 Réseaux d'adduction d'eau	50	01/01/2000
L	2155 Outillage industriel	7	01/01/2000
L	21561 Service de distribution d'eau - Matériel spécifique d'expl	30	01/01/2000
L	2182 Matériel de transport	7	01/01/2000
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	01/01/2000
L	2184 Mobilier	15	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	01/01/2000



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	701 801,29	701 801,29
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-603 520,44	-603 520,44
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	98 280,85	98 280,85

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	98 280,85	98 280,85
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	98 280,85	98 280,85

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	285 800,00	285 800,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 226 000,00	1 226 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	940 200,00	940 200,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		285 800,00	I 285 800,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		157 800,00	157 800,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	150 000,00	150 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	7 800,00	7 800,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		128 000,00	128 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	128 000,00	128 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 226 000,00	III 1 226 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 226 000,00	1 226 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28175	Matériel et outillage technique (mad)	450 000,00	450 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	776 000,00	776 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 047 742,61

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	4,50	4,50
agent		0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50
agent sans grade		0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	0,00	4,50	4,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année



Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
agent		OTR		0,00	A	CDI CONTRAT DROIT PUBLIC
agent sans grade		OTR		0,00	A	CDI CONTRAT DROIT PRIVE
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président,
 A Pays-de-Clerval le 05/03/2026
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire
 A Pays-de-Clerval, le 05/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Pays-de-Clerval, le 05/03/2026



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : Cté de communes 2 Vallées Vertes

Budget : BUDGET REGIE EAU 651

2025

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1641 - Emprunts en euros		678 000,00 €	635 388,85 €	0,00 €
16871 - Remb. emprunts souscrits par la collectivité de rattachement		7 700,00 €	17 594,42 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires		6 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau		87 160,00 €	72 734,55 €	12 079,40 €
2155 - Outillage industriel		46 400,00 €	17 346,38 €	11 896,62 €
2182 - Matériel de transport		28 000,00 €	30 645,09 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		1 304 469,42 €	365 513,91 €	575 044,42 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		51 473,47 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses	2 210 702,89 €	1 139 223,20 €	603 520,44 €



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : Cté de communes 2 Vallées Vertes

Budget : BUDGET REGIE EAU 651

2025

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 115 108,00 €	1 115 108,00 €	0,00 €
13111 - Agence de l'eau		338 116,80 €	323 149,00 €	0,00 €
13118 - Autres		40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1313 - Départements		64 364,00 €	45 193,00 €	0,00 €
13181 - Subv. equip. Collectivité de rattachement		5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes	1 562 588,80 €	1 483 450,00 €	0,00 €





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-12

BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT (652) : Approbation du budget primitif 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)

Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André



PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-12

BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT (652) : Approbation du budget primitif 2026

Le Président présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT** pour l'exercice 2026 soumis à l'adoption de l'Assemblée.

Une présentation projetée expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable à ce budget,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2026, présenté par le Président et soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif annexe « RÉGIE ASSAINISSEMENT » pour l'exercice 2026 tel que décrit dans le document présenté et conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 914 370,00 €

Recettes : 3 190 116,59 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 392 194,86 €

Recettes : 3 473 731,81 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Cté de communes 2 Vallées Vertes
Communauté de commune à FPU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026
Publication : 18/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Numéro SIRET : 20006829400137
Poste comptable : SGC VALDAHON-BAUME TRESORERIE

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 652

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 24

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 26

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 27

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 29

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 30

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 31

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 32

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 33

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 34

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 35

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 38

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 39

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 42

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 43

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :0.00% (maximum 7,5 %)
- Investissement :0.00% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 914 370,00	2 137 892,23
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 052 224,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 914 370,00	3 190 116,59

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 225 548,20	3 292 038,10
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	166 646,66	5 249,39
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 176 444,32
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 392 194,86	3 473 731,81

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 306 564,86	6 663 848,40
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	780 405,75	0,00	846 786,50	846 786,50	846 786,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	368 600,00	0,00	386 576,00	386 576,00	386 576,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 206,00	0,00	38 870,50	38 870,50	38 870,50
Total des dépenses de gestion des services		1 175 211,75	0,00	1 272 233,00	1 272 233,00	1 272 233,00
66	Charges financières	270 000,00	0,00	240 990,00	240 990,00	240 990,00
67	Charges spécifiques	127 817,22	0,00	110 481,00	110 481,00	110 481,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 577 028,97	0,00	1 627 704,00	1 627 704,00	1 627 704,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	561 241,40		510 000,00	510 000,00	510 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	750 000,00		776 666,00	776 666,00	776 666,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 311 241,40		1 286 666,00	1 286 666,00	1 286 666,00
TOTAL		2 888 270,37	0,00	2 914 370,00	2 914 370,00	2 914 370,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 914 370,00
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 860 111,18	0,00	1 719 893,23	1 719 893,23	1 719 893,23
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	61 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 111,00	0,00	20 518,00	20 518,00	20 518,00
Total des recettes de gestion des services		2 007 235,18	0,00	1 742 411,23	1 742 411,23	1 742 411,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	37 300,00	0,00	37 481,00	37 481,00	37 481,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 044 535,18	0,00	1 779 892,23	1 779 892,23	1 779 892,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	358 000,00		358 000,00	358 000,00	358 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		358 000,00		358 000,00	358 000,00	358 000,00
TOTAL		2 402 535,18	0,00	2 137 892,23	2 137 892,23	2 137 892,23

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 052 224,36
--------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 190 116,59
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	928 666,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	2 100,00	2 100,00	3 000,00	3 000,00	5 100,00
21	Immobilisations corporelles	119 500,00	52 719,92	196 605,20	196 605,20	249 325,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	740 916,10	106 577,35	2 183 000,00	2 183 000,00	2 289 577,35
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	862 516,10	161 397,27	2 382 605,20	2 382 605,20	2 544 002,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	751 241,40	0,00	469 050,00	469 050,00	469 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	751 241,40	0,00	469 050,00	469 050,00	469 050,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	5 249,39	5 893,00	5 893,00	11 142,39
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 613 757,50	166 646,66	2 857 548,20	2 857 548,20	3 024 194,86
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	358 000,00		358 000,00	358 000,00	358 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	28 900,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	386 900,00		368 000,00	368 000,00	368 000,00
	TOTAL	2 000 657,50	166 646,66	3 225 548,20	3 225 548,20	3 392 194,86

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 392 194,86
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	248 617,40	0,00	382 957,00	382 957,00	382 957,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	248 617,40	0,00	1 982 957,00	1 982 957,00	1 982 957,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	5 039,10	5 039,10	5 039,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	5 039,10	5 039,10	5 039,10
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	5 249,39	7 376,00	7 376,00	12 625,39



Total des recettes réelles d'investissement		248 617,40	5 249,39	1 995 372,10	1 995 372,10	2 000 621,49
021	Virement de la section d'exploitation (4)	561 241,40		510 000,00	510 000,00	510 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	750 000,00		776 666,00	776 666,00	776 666,00
041	Opérations patrimoniales (4)	28 900,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 340 141,40		1 296 666,00	1 296 666,00	1 296 666,00
TOTAL		1 588 758,80	5 249,39	3 292 038,10	3 292 038,10	3 297 287,49

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	176 444,32
--------------------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 473 731,81
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

928 666,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	846 786,50		846 786,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	386 576,00		386 576,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 870,50		38 870,50
66	Charges financières	240 990,00	0,00	240 990,00
67	Charges spécifiques	110 481,00	0,00	110 481,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	4 000,00	770 000,00	774 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		510 000,00	510 000,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 627 704,00	1 286 666,00	2 914 370,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 914 370,00
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	358 000,00	358 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	469 050,00	0,00	469 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	5 100,00	0,00	5 100,00
21	Immobilisations corporelles (6)	249 325,12	0,00	249 325,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 289 577,35	10 000,00	2 299 577,35
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	11 142,39	0,00	11 142,39
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 024 194,86	368 000,00	3 392 194,86

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---------------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 392 194,86
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 000,00		2 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 719 893,23		1 719 893,23
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 518,00		20 518,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	37 481,00	0,00	37 481,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 779 892,23	358 000,00	2 137 892,23

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	1 052 224,36
----------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 190 116,59
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	382 957,00	0,00	382 957,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	6 666,00	6 666,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	10 000,00	10 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		770 000,00	770 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	12 625,39	0,00	12 625,39
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		510 000,00	510 000,00
	Recettes d'investissement – Total	1 995 582,39	1 296 666,00	3 292 248,39

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	176 444,32
----------------------------------------------------------------------	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	5 039,10
------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 473 731,81
-----------------------------------------------------	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	780 405,75	846 786,50	846 786,50
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	134 500,00	140 500,00	140 500,00
6062	Produits de traitement	22 200,00	22 160,00	22 160,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	40 997,00	44 000,00	44 000,00
6064	Fournitures administratives	900,00	900,00	900,00
6066	Carburants	15 300,00	9 000,00	9 000,00
611	Sous-traitance générale	151 772,50	127 467,50	127 467,50
6132	Locations immobilières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	210 565,00	186 500,00	186 500,00
61551	Entretien matériel roulant	11 800,00	7 300,00	7 300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	27 009,00	38 309,00	38 309,00
6161	Multirisques	15 000,00	14 800,00	14 800,00
617	Etudes et recherches	47 747,00	188 250,00	188 250,00
6226	Honoraires	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	6 801,25	9 000,00	9 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 243,00	4 800,00	4 800,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 150,00	5 700,00	5 700,00
62878	Remb. frais à des tiers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6378	Autres taxes et redevances	6 440,00	7 500,00	7 500,00
638	Rappel d'impôts (hors impôts bénéfice)	34 481,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	368 600,00	386 576,00	386 576,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6331	Versement de mobilité	0,00	400,00	400,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 500,00	3 500,00	3 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	750,00	900,00	900,00
6411	Salaires, appointements, commissions	175 000,00	185 000,00	185 000,00
6412	Congés payés	500,00	500,00	500,00
6413	Primes et gratifications	28 000,00	30 000,00	30 000,00
6415	Supplément familial	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	600,00	2 376,00	2 376,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	25 000,00	26 000,00	26 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	2 400,00	2 700,00	2 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	350,00	700,00	700,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 206,00	38 870,50	38 870,50
6518	Autres	10 206,00	13 968,50	13 968,50
6531	Indemnités élus	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6532	Frais de mission élus	200,00	200,00	200,00
6533	Cotisations de retraite élus	200,00	200,00	200,00
6535	Formation élus	100,00	500,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	500,00	2,00	2,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 175 211,75	1 272 233,00	1 272 233,00
66	Charges financières (b) (8)	270 000,00	240 990,00	240 990,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	220 000,00	215 990,00	215 990,00
6618	Intérêts des autres dettes	50 000,00	25 000,00	25 000,00
67	Charges spécifiques (c)	127 817,22	110 481,00	110 481,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	7 240,20	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	120 577,02	109 481,00	109 481,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	4 000,00	4 000,00	4 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		1 577 028,97	1 627 704,00	1 627 704,00
023	Virement à la section d'investissement	561 241,40	510 000,00	510 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	750 000,00	776 666,00	776 666,00
657	Valeurs comptables actif cédés	0,00	6 666,00	6 666,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	750 000,00	770 000,00	770 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 311 241,40	1 286 666,00	1 286 666,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 311 241,40	1 286 666,00	1 286 666,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 888 270,37	2 914 370,00	2 914 370,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 914 370,00
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	1 000,00	2 000,00	2 000,00
64198	Autres remboursements	500,00	1 500,00	1 500,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	500,00	500,00	500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 860 111,18	1 719 893,23	1 719 893,23
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 847 721,18	1 679 893,23	1 679 893,23
7062	Redevances assainissement non collectif	0,00	40 000,00	40 000,00
7064	Locations de compteurs	12 390,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	61 013,00	0,00	0,00
748	Des tiers	61 013,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 111,00	20 518,00	20 518,00
757	Produits des cessions éléments actif	0,00	6 666,00	6 666,00
7586	Dégrèvement impôts (hors impôts bénéf)	34 481,00	0,00	0,00
7588	Autres	50 630,00	13 852,00	13 852,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		2 007 235,18	1 742 411,23	1 742 411,23
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	37 300,00	37 481,00	37 481,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
778	Autres produits exceptionnels	35 300,00	35 481,00	35 481,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		2 044 535,18	1 779 892,23	1 779 892,23
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	358 000,00	358 000,00	358 000,00
747	Quote-part des sub. invest virée résult	358 000,00	358 000,00	358 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		358 000,00	358 000,00	358 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 402 535,18	2 137 892,23	2 137 892,23

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 052 224,36
---------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 190 116,59
---------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	2 100,00	3 000,00	3 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	2 100,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	119 500,00	196 605,20	196 605,20
21532	Réseaux d'assainissement	33 000,00	94 505,20	94 505,20
2155	Outillage industriel	60 000,00	69 100,00	69 100,00
2182	Matériel de transport	25 000,00	31 000,00	31 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	740 916,10	2 183 000,00	2 183 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	712 016,10	2 173 000,00	2 173 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	28 900,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'équipement		862 516,10	2 382 605,20	2 382 605,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	751 241,40	469 050,00	469 050,00
1641	Emprunts en euros	710 000,00	427 050,00	427 050,00
1678	Autres dettes condit° particulières	41 241,40	42 000,00	42 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		751 241,40	469 050,00	469 050,00
45811	DEVERSOIR FONTAINE (6)	0,00	1 993,00	1 993,00
45814	DEVERSOIR D'ORAGE ROGNON (6)	0,00	3 900,00	3 900,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	5 893,00	5 893,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 613 757,50	2 857 548,20	2 857 548,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	358 000,00	358 000,00	358 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	358 000,00	358 000,00	358 000,00
139181	de la collectivité de rattachement	358 000,00	358 000,00	358 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	28 900,00	10 000,00	10 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	28 900,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		386 900,00	368 000,00	368 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 000 657,50	3 225 548,20	3 225 548,20

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	166 646,66
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--------------------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 392 194,86
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	248 617,40	382 957,00	382 957,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	143 358,30	253 527,00	253 527,00
1313	Subv. équipt Départements	100 259,10	79 430,00	79 430,00
1314	Subv. équipt Communes	5 000,00	20 000,00	20 000,00
13188	des tiers	0,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		248 617,40	1 982 957,00	1 982 957,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	5 039,10	5 039,10
1064	Réserves réglementées	0,00	5 039,10	5 039,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	5 039,10	5 039,10
45821	DEVERSOIR FONTAINE (5)	0,00	2 646,50	2 646,50
45824	DEVERSOIR D'ORAGE ROGNON (5)	0,00	4 729,50	4 729,50
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	7 376,00	7 376,00
TOTAL RECETTES REELLES		248 617,40	1 995 372,10	1 995 372,10
021	Virement de la section d'exploitation	561 241,40	510 000,00	510 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	750 000,00	776 666,00	776 666,00
2182	Matériel de transport	0,00	6 666,00	6 666,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	750 000,00	770 000,00	770 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 311 241,40	1 286 666,00	1 286 666,00
041	Opérations patrimoniales (8)	28 900,00	10 000,00	10 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	28 900,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 340 141,40	1 296 666,00	1 296 666,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 588 758,80	3 292 038,10	3 292 038,10

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	5 249,39
----------------------------------	-----------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	176 444,32
--------------------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 473 731,81
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					8 482 574,61									
1641 Emprunts en euros (total)					8 482 574,61									
00020664501	BANQUE CREDIT MUTUEL PONT DE ROIDE	15/06/2015	30/06/2015	31/08/2015	115 000,00	F		1,650	1,650		T	X Echéance constante		A-1
00020664502	BANQUE CREDIT MUTUEL PONT DE ROIDE	25/08/2017	05/09/2017	30/09/2017	320 000,00	F		1,370	1,370		T	C		A-1
0289576	BANQUE Credit Agricole	04/09/2015	15/09/2015	04/03/2016	299 790,66	F		1,750	1,750		T	X Echéance constante		A-1
0303183	BANQUE Credit Agricole	01/09/2015	10/09/2015	01/12/2015	200 000,00	F		1,910	1,910		T	C		A-1
034591	BANQUE Credit Agricole	16/01/2013	20/01/2013	16/04/2013	332 000,00	F		4,350	4,350		T	X Echéance constante		A-1
0432187	BANQUE Credit Agricole	01/07/2016	10/07/2016	01/07/2017	120 337,00	F		1,940	1,940		A	X Echéance constante		A-1
07122409	BANQUE Banque Populaire	27/10/2011	01/11/2011	27/01/2020	1 155 041,70	F		3,000	1,587		T	X Echéance constante		A-1
07153856	BANQUE Banque Populaire	07/05/2012	10/03/2018	10/03/2018	42 454,17	F		1,950	1,950		M	X Echéance constante		A-1
1075749	BANQUE Credit Agricole	18/09/2019	28/09/2019	25/09/2020	132 000,00	F		1,160	1,160		A	X Echéance constante		A-1
1165371	BANQUE Credit Agricole	13/12/2019	23/12/2019	17/03/2020	147 000,00	F		1,050	1,050		T	X Echéance constante		A-1
1355679	Agence C D C	01/04/2015	15/04/2015	01/03/2016	220 000,00	F		1,730	3,986		T	C		A-1
1357938	Agence C D C	01/11/2019	01/09/2020	01/11/2020	701 572,00	F		1,500	1,799		A	C		A-1
1380	BANQUE AGENCE FRANCE LOCALE	20/03/2020	20/03/2020	22/06/2020	91 250,00	F		1,650	1,683		T	C		A-1
2015 0049	Agence AGENCE EAU	06/01/2015	15/01/2015	16/04/2017	412 714,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
404251G	BANQUE CAISSE D EPARGNE DIJON	11/01/2023	18/01/2023	25/04/2023	1 700 000,00	F		3,660	3,716		T	C		A-1
55023741719	BANQUE Credit Agricole	30/12/2005	30/06/2016	30/06/2016	36 083,32	R		0,000	0,550		T	X Echéance constante		A-1



Cté de communes 2 Vallées Vertes - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 652 - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
56037279558	BANQUE Credit Agricole	01/01/2016	10/01/2016	02/09/2016	182 331,76	F		4,050	4,050		A	X Echéance constante		A-1
56044249832	BANQUE Credit Agricole	25/08/2011	01/09/2011	25/11/2011	280 000,00	F		4,500	4,500		T	X Echéance constante		A-1
56045237562	BANQUE Credit Agricole	15/07/2011	25/07/2011	15/10/2011	850 000,00	F		4,500	4,500		T	X Echéance constante		A-1
56046447804	BANQUE Credit Agricole	01/02/2012	10/02/2012	08/03/2012	370 000,00	F		4,350	4,502		T	X Echéance constante		A-1
5609507	Agence C D C	25/07/2024	29/08/2024	01/01/2025	600 000,00	F		3,400	3,312		T	C		A-1
5834109	BANQUE CAISSE D EPARGNE DIJON	16/11/2019	25/11/2019	25/03/2020	130 000,00	F		1,220	1,220		T	X Echéance constante		A-1
8779780	BANQUE Banque Populaire	01/08/2018	10/08/2018	29/08/2018	15 000,00	F		1,540	1,540		T	C		A-1
942005	BANQUE Credit Agricole	07/12/2018	17/12/2018	20/03/2019	30 000,00	F		1,450	1,450		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					350 000,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									



Cté de communes 2 Vallées Vertes - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 652 - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					350 000,00									
ATR2024-BG/BA	EPCI CC DES DEUX VALLEES VERTES	21/03/2024	21/03/2024	01/03/2025	350 000,00	F		0,000	1,989		A	X Echéance constante		A-1
Total général					8 832 574,61									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 940 399,68					375 626,67	192 735,28	0,00	77 728,33
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 940 399,68					375 626,67	192 735,28	0,00	77 728,33
00020664501		0,00	A-1	37 528,20	4,17	F		1,650	8 100,99	569,25	0,00	42,76
00020664502		0,00	A-1	188 000,00	11,25	F		1,370	16 000,00	2 493,40	0,00	6,55
0289576		0,00	A-1	160 896,72	9,50	F		1,750	15 270,27	2 715,85	0,00	191,14
0303183		0,00	A-1	118 000,00	14,50	F		1,910	8 000,00	2 196,50	0,00	175,08
034591		0,00	A-1	154 363,57	6,83	F		4,350	18 524,37	6 415,35	0,00	1 231,04
0432187		0,00	A-1	71 854,16	10,33	F		1,940	5 922,90	1 393,97	0,00	639,54
07122409		0,00	A-1	792 219,88	9,83	F		1,587	67 051,35	23 016,97	0,00	3 867,56
07153856		0,00	A-1	7 666,86	1,33	F		1,950	4 835,40	106,44	0,00	3,22
1075749		0,00	A-1	95 544,97	13,50	F		1,160	6 324,89	1 108,32	0,00	275,99
1165371		0,00	A-1	115 151,11	18,75	F		1,050	5 505,71	1 187,45	0,00	44,77
1355679		0,00	A-1	132 000,00	14,75	F		3,986	8 800,00	5 072,53	0,00	17 071,31
1357938		0,00	A-1	596 336,20	33,67	F		1,799	17 539,30	22 362,61	0,00	3 617,48
1380		0,00	A-1	62 500,00	12,00	F		1,683	5 000,00	1 000,31	0,00	23,72
2015 0049		0,00	A-1	41 271,40	1,08	F		0,000	41 271,40	0,00	0,00	29 233,91
404251G		0,00	A-1	1 544 166,63	26,83	F		3,716	56 666,68	55 738,74	0,00	9 981,12
55023741719		0,00	A-1	2 812,08	1,00	R		0,550	2 812,08	33,56	0,00	0,00
56037279558		0,00	A-1	129 999,07	14,50	F		4,050	6 468,22	5 264,96	0,00	0,00
56044249832		0,00	A-1	191 690,89	15,42	F		4,500	8 571,94	8 482,78	0,00	824,04
56045237562		0,00	A-1	581 919,24	15,33	F		4,500	26 021,90	25 751,34	0,00	5 281,03
56046447804		0,00	A-1	211 985,65	10,50	F		4,502	15 378,26	8 972,78	0,00	546,41
5609507		0,00	A-1	576 000,00	23,58	F		3,312	24 000,00	17 253,02	0,00	4 633,34



Cté de communes 2 Vallées Vertes - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 652 - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
5834109		0,00	A-1	102 310,37	18,75	F		1,220	4 814,90	1 226,22	0,00	19,82
8779780		0,00	A-1	9 375,00	12,17	F		1,540	750,00	140,04	0,00	11,94
942005		0,00	A-1	16 807,68	7,75	F		1,450	1 996,11	232,89	0,00	6,56
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		340 000,00					35 000,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		340 000,00					35 000,00	0,00	0,00	0,00
ATR2024-BG/BA		0,00	A-1	340 000,00	8,00	F		1,989	35 000,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 280 399,68					410 626,67	192 735,28	0,00	77 728,33

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 280 399,68	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	18-11-2021
L	2031 Frais d'études	5	01/01/2000
L	2051 Concessions et droits similaires	2	01/01/2000
L	208 Autres immobilisations incorporelles	3	01/01/2000
L	21311 Constructions - Bâtiments d'exploitation	60	01/01/2000
L	21315 Constructions - Bâtiments administratifs	30	01/01/2000
L	21351 Agencements & aménagements - Bâtiments d'exploitation	30	01/01/2000
L	21355 Agencements & aménagements - Bâtiments administratifs	30	01/01/2000
L	21532 Réseaux d'assainissement	60	01/01/2000
L	2155 Outillage industriel	7	01/01/2000
L	21561 Service de distribution d'eau - Matériel spécifique d'expl	30	01/01/2000
L	21562 Service d'assainissement - Matériel spécifique d'expl.	30	01/01/2000
L	2182 Matériel de transport	7	01/01/2000
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	01/01/2000
L	2184 Mobilier	15	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations corporelles	5	01/01/2000



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	176 444,32	176 444,32
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-161 397,27	-161 397,27
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	15 047,05	15 047,05

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	5 039,10	5 039,10
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	15 047,05	15 047,05
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	20 086,15	20 086,15

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	827 050,00	827 050,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 280 000,00	1 280 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	452 950,00	452 950,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		827 050,00	I 827 050,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		469 050,00	469 050,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	427 050,00	427 050,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	42 000,00	42 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		358 000,00	358 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	358 000,00	358 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 280 000,00	III 1 280 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 280 000,00	1 280 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28175	Matériel et outillage technique (mad)	770 000,00	770 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	510 000,00	510 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

N° opération : 4581		Intitulé de l'opération : DEVERSOIR FONTAINE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées à l'ouverture (1)	RAR N-1 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (3)	
DEPENSES (a)	0,00	3 300,00	1 993,00	5 293,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
45811 Annulations sur dépenses (c)	0,00	3 300,00	1 993,00	5 293,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	3 300,00	2 646,50	5 946,50	
Financement par le tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par d'autres tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
45821 Annulations sur recettes (d)	0,00	3 300,00	2 646,50	5 946,50	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 4582		Intitulé de l'opération : DESSABLEUR ONANS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées à l'ouverture (1)	RAR N-1 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (3)	
DEPENSES (a)	6 093,18	0,00	0,00	0,00	
45812	6 093,18	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	6 093,18	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	6 093,18	0,00	0,00	0,00	
Financement par le tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par d'autres tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	



N° opération : 4582		Intitulé de l'opération : DESSABLEUR ONANS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées à l'ouverture (1)	RAR N-1 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (3)	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	6 093,18	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	6 093,18	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 4583		Intitulé de l'opération : DEVERSOIR D'ORAGE DESANDANS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées à l'ouverture (1)	RAR N-1 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (3)	
DEPENSES (a)	4 131,36	0,00	0,00	0,00	0,00
45813	4 131,36	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	4 131,36	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	4 131,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financement par d'autres tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	4 131,36	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	4 131,36	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 4584		Intitulé de l'opération : DEVERSOIR D'ORAGE ROGNON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées à l'ouverture (1)	RAR N-1 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (3)	
DEPENSES (a)	1 950,61	1 949,39	3 900,00	5 849,39	
45814 Dépenses nouvelles	1 950,61	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
45814 Annulations sur dépenses (c)	0,00	1 949,39	3 900,00	5 849,39	



N° opération : 4584	Intitulé de l'opération : DEVERSOIR D'ORAGE ROGNON			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées à l'ouverture (1)	RAR N-1 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (3)
Dépenses nettes (a - c)	1 950,61	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	1 950,61	1 949,39	4 729,50	6 678,89
45824 Financement par le tiers	1 950,61	0,00	0,00	0,00
Financement par d'autres tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le service (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
45824 Annulations sur recettes (d)	0,00	1 949,39	4 729,50	6 678,89
Recettes nettes (b - d)	1 950,61	0,00	0,00	0,00

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.



IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 779 892,23

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIFS	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	3,50	3,50
AGENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,50
AGENTS SANS GRADE		0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	0,00	3,50	3,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année



Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
AGENT		OTR		0,00	A	CDI CONTRAT DROIT PUBLIC
AGENTS SANS GRADE		OTR		0,00	A	CDI CONTRAT DROIT PRIVE
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président,
 A Pays-de-Clerval le 05/03/2026
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire
 A Pays-de-Clerval, le 05/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Pays-de-Clerval, le 05/03/2026

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le 24 février 2026 10:40:05
 Publication : 18/03/2026
 Pour l'autorité compétente par délégation



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : Cté de communes 2 Vallées Vertes

Budget : BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 652

2025

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1641 - Emprunts en euros		710 000,00 €	628 876,12 €	0,00 €
1678 - Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières		41 241,40 €	82 542,80 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires		2 100,00 €	0,00 €	2 100,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement		71 600,00 €	39 859,11 €	31 235,69 €
2155 - Outillage industriel		60 000,00 €	50 060,34 €	9 939,66 €
2182 - Matériel de transport		25 000,00 €	14 955,43 €	10 044,57 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		712 016,10 €	40 172,05 €	106 577,35 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		28 900,00 €	0,00 €	0,00 €
45811 - DEVERSOIR FONTAINE		3 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €
45812 - DESSABLEUR ONANS		6 093,18 €	6 093,18 €	0,00 €
45813 - DEVERSOIR D'ORAGE DESANDANS		4 200,00 €	4 131,36 €	0,00 €
45814 - DEVERSOIR D'ORAGE ROGNON		3 900,00 €	1 950,61 €	1 949,39 €
	Total des dépenses	1 669 850,68 €	868 641,00 €	166 646,66 €



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : Cté de communes 2 Vallées Vertes

Budget : BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT 652

2025

Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		511 825,30 €	511 825,30 €	0,00 €
13111 - Agence de l'eau		143 358,30 €	38 467,00 €	0,00 €
13118 - Autres		24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1313 - Départements		100 259,10 €	25 155,00 €	0,00 €
1314 - Communes		5 000,00 €	3 381,55 €	0,00 €
45821 - DEVERSOIR FONTAINE		3 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €
45822 - DESSABLEUR ONANS		6 093,18 €	6 093,18 €	0,00 €
45823 - DEVERSOIR D'ORAGE DESANDANS		4 200,00 €	4 131,36 €	0,00 €
45824 - DEVERSOIR D'ORAGE ROGNON		3 900,00 €	1 950,61 €	1 949,39 €
	Total des recettes	801 935,88 €	591 004,00 €	5 249,39 €





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-13

Fongibilités des crédits

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)

Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André

PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-13

Fongibilité des crédits

Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales des règles budgétaires assouplies et offre une plus grande marge de manœuvre et de souplesse budgétaire aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes a adopté la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 par délibération n° 2023 02 02 du 16 février 2023 ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités territoriales, qui stipule que « *dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil de la métropole peut déléguer à son président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le président du conseil de la métropole informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance* »,

Considérant que cette disposition doit être renouvelée chaque année si le Conseil Communautaire souhaite le reconduire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section en fonctionnement et en investissement pour tous les budgets en M57 de la collectivité pour l'année 2026,**

- **Donne tous pouvoirs au Président, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires et pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-14

Validation des Attributions de Compensation provisoires 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)
Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André

PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-14

Validation des Attributions de Compensation provisoires 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son Article 1609 nonies C;

La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes a opté pour le régime de Fiscalité Professionnelle Unique à compter du 1^{er} janvier 2017,

Le Président indique que le montant prévisionnel des attributions doit être notifié aux communes membres en début de chaque exercice comptable.

Il propose, en conséquence, de valider les montants précisés dans le tableau annexé à la présente délibération et ajoute que ces montants correspondent au produit de la fiscalité économique perçu par les communes en 2025.

Ceux-ci pourront être régularisés au cours de l'année pour tenir compte de l'évaluation des éventuelles charges transférées et des travaux de la CLECT.

L'exposé entendu, le Conseil Communautaire valide les montants présentés en séance (en annexe de la présente délibération).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0



COMMUNES	RAPPEL AC AU 01/01/2017	AC DE DROIT COMMUN		AC DEROGATOIRES			AC PROVISOIRES 2026	
		TRANSFERT ZONES D'ACTIVITES	TRANSFERT COMPLEXE SPORTIF	EOLIENNES	SECRETARIAT DES COMMUNES 2026	coût EFS API CNI PASSEPORT 2026 2,50€/hbt	à verser aux communes	versées par les communes
ABBENANS	35 430 €				-8 057 €	-803 €	26 570 €	
ACCOLANS	4 521 €				398 €	-218 €	4 702 €	
ANTEUIL	99 332 €				10 426 €	-1 505 €	108 253 €	
APPENANS	5 575 €				-371 €	-963 €	4 242 €	
ARCEY	42 448 €	-10 161.00 €			21 959 €	-3 723 €	50 524 €	
AVILLEY	5 537 €				-4 442 €	-375 €	720 €	
BLUSSANGEAUX	3 805 €				303 €	-188 €	3 920 €	
BLUSSANS	30 225 €				-16 €	-468 €	29 742 €	
BOURNOIS	4 920 €				-73 €	-470 €	4 378 €	
BRANNE	2 567 €				-4 798 €	-448 €	-2 678 €	-2 678 €
CUBRIAL	8 009 €				-4 240 €	-365 €	3 404 €	
CUBRY	7 275 €				-2 222 €	-260 €	4 793 €	
CUSE ET ADRISANS	2 772 €				-7 140 €	-685 €	-5 053 €	-5 053 €
DESANDANS	7 609 €				11 409 €	-1 773 €	17 245 €	
ETRAPPE	4 978 €				118 €	-505 €	4 591 €	
FAIMBE	25 247 €				412 €	-240 €	25 419 €	
FONTAINE LES CLERVAL	18 500 €				-6 930 €	-633 €	10 938 €	
FONTENELLE MONTBY	1 658 €			31 705 €	-2 556 €	-210 €	30 597 €	
GEMONVAL	3 793 €				484 €	-203 €	4 074 €	
GENEY	2 703 €				469 €	-313 €	2 859 €	
GONDENANS LES MOULINS	122 €				-1 490 €	-210 €		-1 578 €
GONDENANS MONTBY	2 480 €				-4 992 €	-403 €		-2 914 €
GOUHELANS	379 €				-2 428 €	-295 €		-2 344 €
HUANNE MONTMARTIN	5 568 €				-2 906 €	-253 €	2 409 €	
HYEMONDANS	4 770 €				-316 €	-478 €	3 976 €	
I'ISLE SUR LE DOUBS	399 887 €	-20 446.00 €			39 952 €	-6 950 €	412 443 €	
LA PRETIERE	7 661 €				30 €	-398 €	7 293 €	
LANTHENANS	378 €				583 €	-170 €	791 €	
L'HOPITAL SAINT LIEFFROY	15 968 €				-3 298 €	-303 €	12 367 €	
MANCENANS	4 457 €				-836 €	-803 €	2 819 €	
MARVELISE	499 €				75 €	-368 €	206 €	
MEDIERE	4 676 €				-75 €	-703 €	3 898 €	
MESANDANS	28 665 €			61 456 €	-5 538 €	-583 €	84 001 €	
MONDON	222 €				-1 897 €	-193 €		-1 868 €
MONTAGNEY SERVIGNEY	2 713 €				-3 183 €	-303 €		-773 €
MONTUSSAINT	4 628 €				-1 292 €	-135 €	3 201 €	
NANS	1 467 €				-2 159 €	-240 €		-932 €
ONANS	7 413 €				-690 €	-920 €	5 804 €	
PAYS DE CLERVAL+CHAUX	461 639 €				14 273 €	-2 935 €	472 977 €	
POMPIERRE SUR LE DOUBS	18 566 €				-5 495 €	-750 €	12 321 €	
PUESSANS	304 €				-797 €	-80 €		-573 €
RANG	90 111 €	-15 368.00 €			-918 €	-973 €	72 853 €	
ROCHE LES CLERVAL	2 744 €				-2 979 €	-245 €		-480 €
ROGNON	908 €				-1 040 €	-110 €		-242 €
ROMAIN	2 024 €				-2 604 €	-290 €		-870 €
ROUGEMONT	59 264 €		15 214 €		-68 540 €	-2 628 €	3 311 €	
SAINT GEORGES ARMONT	31 343 €				-3 869 €	-305 €	27 169 €	
SOURANS	194 €				683 €	-283 €	594 €	
SOYE	6 863 €				-443 €	-900 €	5 521 €	
TALLANS	20 €				-966 €	-118 €		-1 064 €
TOURNANS	1 232 €				-3 164 €	-280 €		-2 212 €
TROUVANS	881 €			14 802 €	-2 675 €	-250 €	12 759 €	
UZELLE	2 165 €				-4 671 €	-485 €		-2 991 €
VIETHOREY	1 875 €			15 046 €	-2 783 €	-215 €	13 924 €	
TOTAL	1 488 990 €	-45 975.00 €	15 214 €	123 009 €	-71 312 €	-38 895 €	1 489 869 €	-26 569 €

RAPPEL AC DEFINITIVES 2025	
à verser aux communes	versées par les communes
27 063 €	
4 829 €	
110 545 €	
6 384 €	
56 682 €	
1 213 €	
4 004 €	
30 333 €	
4 997 €	
	-2 099 €
3 858 €	
5 087 €	
	-5 032 €
19 021 €	
5 284 €	
25 531 €	
11 931 €	
30 787 €	
4 073 €	
3 210 €	
	-1 575 €
	-2 182 €
	-2 245 €
2 972 €	
4 690 €	
426 244 €	
7 861 €	
737 €	
12 414 €	
4 516 €	
747 €	
5 205 €	
84 481 €	
	-1 824 €
	-652 €
3 337 €	
	-996 €
7 425 €	
477 123 €	
13 902 €	
	-141 €
75 269 €	
	-912 €
53 €	
	-983 €
13 678 €	
27 174 €	
574 €	
7 003 €	
	-818 €
	-2 194 €
12 973 €	
	-2 241 €
14 226 €	
1 557 434 €	-23 893 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-15

Attribution du marché « Diagnostic du système d'assainissement de Rougemont : Communes de Montagney-Servigny, Gondenans Les Moulins et Cuse et Adrisans – Révision du schéma directeur d'assainissement collectif de Rougemont » - cc2vv_2025_09

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)
Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).



Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-15

Attribution du marché « Diagnostic du système d'assainissement de Rougemont : Communes de Montagney-Servigney, Gondenans Les Moulins et Cuse et Adrisans – Révision du schéma directeur d'assainissement collectif de Rougemont » - cc2vv_2025_09

Emmanuel SPADETTO, Vice-Président en charge du cycle de l'eau, rappelle à l'assemblée que l'étude porte sur la réalisation du schéma directeur des communes de MONTAGNEY-SERVIGNEY, CUSE ET ADRISANS, GONDENANS LES MOULINS.

L'analyse des offres s'est faite selon les 2 critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur Technique : 40%

La consultation des entreprises de ce marché a été réalisée du 15 décembre 2025 au 21 janvier 2026 à 12h00. L'ouverture des offres a été réalisée le 21 janvier 2026.

5 bureaux d'études ont fait acte de candidature et 4 ont remis une offre :

- EVI
- NALDEO
- SCIENCES ENVIRONNEMENT
- RÉALITÉS ENVIRONNEMENT

Classement des offres :

Entreprises	Prix (60%)			Valeur Technique (40%)		Nombre de pts global	Classement général
	Montant H.T.	Note (sur 10)	Points pondérés	Note (sur 10)	Points pondérés		
EVI	74 008.20	5.36	3.215	8.50	3.400	6.615	3
SCIENCES ENVIRONNEMENT	50 545.00	10.00	6.000	8.25	3.300	9.300	2
REALITES ENVIRONNEMENT	52 972.50	9.52	5.712	9.50	3.800	9.512	1
NALDEO	79 590.00	4.25	2.552	8.75	3.500	6.052	4

Le Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement, qui s'est réuni le 2 mars 2026, propose de retenir l'offre du bureau d'études RÉALITÉS ENVIRONNEMENT, pour un montant de 52 972,50 € HT.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Objet	Subvention esperée	%
ETUDES	52 972,50 €	P@C25	6 241,98 €	10%
Annonces Légales	1 500,00 €	AERMC	43 693,83 €	70%
Commissaire enquêteur	2 500,00 €			
Divers et imprévus	5 447,25 €			
Total en € HT	62 419,75 €	Total subventions	49 935,80 €	80%
TVA 20%	12 483,95 €	Autofinancement	12 483,95 €	20%
Total TTC	74 903,70 €			
		Total	62 419,75 €	100%

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider l'offre du bureau d'études RÉALITÉS ENVIRONNEMENT pour un montant de 52 972,50 € HT,**
- **d'adopter le plan de financement présenté en séance,**
- **d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes,**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents afférents au dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-16

Acquisition de terrains sur la ZAE de RANG

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)
Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-16

Acquisition de terrains sur la ZAE de RANG

Rappel

La délibération n° 2025-07-19 du 10 juillet 2025 précise que le conseil communautaire de la CC2VV approuve l'acquisition des parcelles ZK 59, ZK 68 et ZK 71, propriétés de la commune de RANG, selon les tarifs validés par délibération n° 2025 01 04b du Conseil Communautaire du 30 janvier 2025.

Il était prévu, dans cette délibération, que :

- Les surfaces non commercialisables (voiries, espace de défense incendie, terrain de la doline, etc.), représentant 1.5 ha, soient payées immédiatement au prix de 2,00 € HT/m².
- Les surfaces à commercialiser, représentant 4 ha environ, soient payées au fur et à mesure des ventes aux entreprises qui s'installeront, au prix de 6,00 € HT/m².
- Les surfaces définitives devant être établies précisément par le géomètre in fine.

Dans le cadre de l'extension de la ZAE de Rang, il s'est avéré nécessaire d'acquérir immédiatement les terrains pour que les coûts d'acquisition des terrains soient pris en considération dans l'assiette de calcul de la DETR 2026 Phase 2.

Au total, la zone porte sur 45 928 m² décomposés comme suit :

- 22 758 m² de surfaces commercialisables (surface plane + surface « hôtel d'entreprise"),
- 23 170 m² de surfaces non commercialisables,

représentant la somme de **182 888 €** (23 170 m² X 2 €/m² = **46 340 €** + 22 758 m² x 6 €/m² = **136 548 €**).

L'assemblée, après en avoir délibéré :

- approuve l'acquisition anticipée des terrains précités sur la commune de Rang aux conditions financières susmentionnées,

- autoriser le Président à effectuer les démarches requises auprès de la SCP HEXAGONE NOTAIRES,
- accepte la prise en charge des frais notariés consécutifs sur le budget annexe Zones d'Activités,
- autorise le Président à signer tous documents préalables et consécutifs à cette acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-17

Ressources humaines : **Renouvellement du contrat d'un agent chargé de la facturation**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)

Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André

PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-17

Ressources humaines : **Renouvellement du contrat d'un agent chargé de la facturation**

Laurent TOURTIER, Vice-Président en charge des ressources humaines, informe l'assemblée que le contrat d'un agent chargé de la facturation arrive à son terme le 23 mars 2026.

Il est décidé de renouveler ce contrat à compter du 24 mars 2026, pour une durée d'un an, à temps plein, au grade d'adjoint administratif territorial.

L'assemblée, après en avoir délibéré :

- **décide de renouveler le contrat d'un agent chargé de la facturation, à compter du 24 mars 2026, pour une durée d'un an, à temps plein, au grade d'adjoint administratif territorial.**
- **charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-18

Ressources humaines : **Renouvellement du contrat d'un agent chargé de communication**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)
Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (VIETHOREY) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André

PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-18

Ressources humaines : **Renouvellement du contrat d'un agent chargé de communication**

Laurent TOURTIER, Vice-Président en charge des ressources humaines, informe l'assemblée que le contrat d'un agent chargé de communication arrive à son terme le 4 mai 2026.

Il est décidé de renouveler ce contrat à compter du 5 mai 2026, pour une durée d'un an, à temps plein, au grade d'adjoint administratif territorial.

L'assemblée, après en avoir délibéré :

- **décide de renouveler le contrat d'un agent chargé de communication, à compter du 5 mai 2026, pour une durée d'un an, à temps plein, au grade d'adjoint administratif territorial,**
- **charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-19

Ressources humaines : **Renouvellement du contrat d'un agent exerçant les fonctions de responsable tourisme et promotion du patrimoine**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75

Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)

Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André



PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-19

Ressources humaines : **Renouvellement du contrat d'un agent exerçant les fonctions de responsable tourisme et promotion du patrimoine**

Laurent TOURTIER, Vice-Président en charge des ressources humaines, informe l'assemblée que le contrat d'un agent exerçant les fonctions de responsable tourisme et promotion du patrimoine arrive à son terme le 16 mai 2026.

Il est décidé de renouveler ce contrat à compter du 17 mai 2026, pour une durée d'un an, à temps plein, au grade de rédacteur.

L'assemblée, après en avoir délibéré :

- **décide de renouveler le contrat d'un agent exerçant les fonctions de responsable tourisme et promotion du patrimoine, à compter du 17 mai 2026, pour une durée d'un an, à temps plein, au grade de rédacteur,**
- **charge le Président d'effectuer toutes démarches en lien avec cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-20

Régie eau et assainissement : **Validation des schémas de distribution AEP des communes de BLUSSANS et de DESANDANS**

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)
Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Desandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier



FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-20

Régie eau et assainissement : **Validation des schémas de distribution AEP des communes de BLUSSANS et de DESANDANS**

Emmanuel SPADETTO, Vice-Président en charge du cycle de l'eau, informe l'assemblée que la CC2VV a missionné le bureau d'études **VERDI INGENIERIE** pour réaliser les schémas de distribution d'eau potable **des communes de BLUSSANS et de DESANDANS**.

Les différents secteurs ont été présentés au Conseil Communautaire.

Le bureau d'études a terminé les cartes correspondant à ces schémas.

Elles ont été présentées aux communes concernées. Il convient donc à la CC2VV d'approuver ces plans de zonage d'eau potable.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve les schémas de distribution d'eau potable des communes de BLUSSANS et de DESANDANS, tels que définis sur les cartes jointes à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

SCHÉMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Desandans

PLAN DU ZONAGE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

0 100 200 m

VERDI Ingénierie des territoires

VERDI INGENIERIE EST
13 Avenue Aristide Briand, 99100 Dole
Tél : 03.84.79.02.57
Email : vie@verdi.fr

N° d'affaire :	Auteur	Chef de projet	Contrôle externe
08-01638	JD	FP	YS
A 01/07/2025	Plan AD du zonage d'adduction		

Légende

Réseau :

- Solution (orange)
- Distribution (bleu)


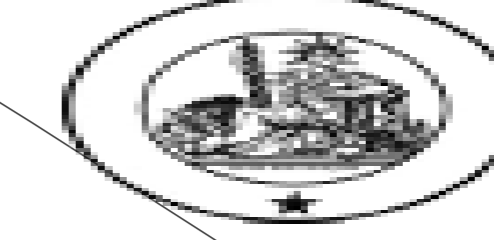
Zonage :

- Schéma de distribution (vert clair)
- Desservable avec extension (vert foncé)
- Desservable avec servitude de passage (jaune)
- Zone desservie (rouge)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026
Publication : 12/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

2026-03-21

Prorogation de la convention Petites Villes de Demain valant ORT jusqu'au 31 décembre 2026

Nombre de délégués titulaires en exercice : 75
Nombre de délégués titulaires présents : 42 (dont suppléés : 2)
Nombre de délégués titulaires absents : 33 (dont représentés : 3)

Votants : 45

Le 5 mars 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes s'est réuni à la Halle aux Grains (Place Aristide BRIAND), à l'ISLE-SUR-LE-DOUBS (25250), sur la convocation qui leur a été adressée par M. Bruno BEAUDREY, Président, le 20 février 2026.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe) ; Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs) ; Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jacky BOUVARD (Trouvans) ; Claude COURGEY (Rougemont) ; Joseph CUENOT (Mésandans) ; Marc-André DODIVERS (Blussans) ; Christophe DUPONT (Arcey) ; Marie-Hélène EVRARD (Tallans) ; Pascal FALLOT (Rang) ; Marc FARINE (Roche-les-Clerval) ; Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans) ; Edwige GARRESSUS (Hyémondans) ; Nicolas GRUNEISEN (Cubry) ; Claude HUEBER (Onans) ; Michaël HUGONNIOT (Arcey) ; Philippe JANUEL (Avilley) ; Catherine LAIGNEAU (Désandans) ; Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Emmanuelle LAVILLE (Uzelle) ; Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs) ; Pierre MAHON (Cubrial) ; Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval) ; Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans) ; René MOREL (Pays-de-Clerval) ; Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Alain PASTEUR (Arcey) ; Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux) ; Frédérique PETITJEAN (Branne) ; Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs) ; Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Pierre RUPP (Fontenelle-Montby) ; Marcel SALLES (Anteuil) ; Cyril SIMONIN (Appenans) ; Emmanuel SPADETTO (Mondon) ; Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs) ; Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval) ; Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs) ; Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Marie-Odile BONDENET (Accolans) ; Christophe BOUVIER (Médière) ; Alexandre CHAILLET (Montussaint) ; Thierry CHIERICI (Tournans) ; Albéric CHOPARD (Soye) ; Martine COLLERY (Rougemont) ; Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont) ; Nathalie FRITSCH (Rognon) ; Georges GARNIER (Pays de Clerval) ; Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby) ; Rodney HEDIN (Abbenans) ; François HERMOSILLA (Faimbe) ; Chantal JACQUEMIN (Arcey) ; Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs) ; Victorien PIEGELIN (Gouhelans) ; Thierry SALVI (Rougemont).

Absents : Raymond BOBY (Bournois) ; André BOUVERET (Huanne-Montmartin) ; Georges CONTEJEAN (Geney) ; Sylvain DUBOIS (Romain) ; Séverine DUCROUX (Rougemont) ; Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval) ; Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins) ; Michel GONIN (Viethorey) ; Nathalie PARENT (Sourans) ; André PARROT (Désandans) ; Pierre PEGEOT (La Prétière) ; Serge TAILLARD (L'Hôpital Saint Lieffroy) ; Valérie ULMANN (Arcey) ; Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Pierre FILET (Montagney-Servigney), *pouvoir à Emmanuel SPADETTO* ; Annie GROSJEAN (Nans), *pouvoir à Joseph CUENOT* ; Gérard JOUILLEROT (Anteuil), *pouvoir à Jean-Claude VERMOT*.

Absents suppléés : Virginie MERCIOL (Marvelise), *représentée par sa suppléante Isabelle FROTÉ* ; Olivier PERRIGUEY (Mancenans), *représenté par son suppléant Gilbert FLAJOULOT*.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle FROTÉ

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

2026-03-21

Prorogation de la convention Petites Villes de Demain valant ORT jusqu'au 31 décembre 2026

Martine MARQUIS, Vice-Présidente en charge du dossier, rappelle à l'assemblée que la convention Petites Villes de Demain valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), conclue initialement le 29 juin 2023, fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les bourgs-centres de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes que sont : Arcey, L'Isle-sur-le-Doubs, Pays-de-Clerval et Rougemont.

Cette convention se termine actuellement le 31 mars 2026.

Or, l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) donne la possibilité aux collectivités labellisées Petites Villes de Demain de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 cette convention d'une part et de recruter un chef de projet d'autre part.

Ainsi, parmi les quatre communes labellisées Petites Villes de Demain, les communes d'Arcey et celle de L'Isle-sur-le-Doubs souhaitent prolonger leur convention PVD.

Le recrutement d'un chef de projet n'est pas souhaité par la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes.

L'assemblée, après en avoir délibéré :

- valide la prorogation de la convention ORT jusqu'au 31 décembre 2026,

- autorise le Président à signer l'avenant à la convention Petites Villes de Demain valant ORT (joint en annexe de la présente délibération).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno BEAUDREY



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

AVENANT N° 1 à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes signée le 29 juin 2023

Entre les soussignés :



- **L'Établissement Public de Coopération Intercommunale Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes**, représenté par M. BEAUDREY Bruno, Président,
- **La Commune de Arcey**, représentée par Mickaël HUGONOT, dûment habilité aux fins des présentes,
- **La Commune de L'Isle-sur-le-Doubs**, représentée par ROTH Alain, dûment habilité aux fins des présentes,
- **La Commune de Pays-de-Clerval**, représentée par GARNIER Georges, dûment habilité aux fins des présentes,
- **La Commune de Rougemont**, représentée par SALVI Thierry, dûment habilité aux fins des présentes,
- **L'État**, représenté par BASTILLE Rémi, préfet du Doubs,
- La Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Le Département du Doubs,
- La Banque des Territoires.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La convention ORT/PVD de la Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes, conclue initialement le 29 juin 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les centres-villes d'Arcey, de L'Isle-sur-le-Doubs, de Pays-de-Clerval et de Rougemont.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

Article 1 – Rappel de la convention initiale

Une convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire a été signée le 29 juin 2023 entre les parties susmentionnées, pour une durée initiale de trois ans, prenant effet le 29 juin 2023.

Cette convention portait sur deux objets complémentaires :

- L'opération de revitalisation des territoires, dispositif défini par l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitat,



- Le programme Petites Ville de Demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance, initialement fixée au 31 mars 2026, a été prorogée au 31 décembre 2026.

Article 2 – Objet du présent avenant : prorogation de la convention PVD et le cas échéant de la convention ORT

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de ladite convention, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme d'ORT.

Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain sera prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.

Le volet ORT, quant à lui, fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 – Prorogation de la convention

Le volet PVD de la convention est prorogé pour une durée de 10 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le volet ORT de la convention est prorogé pour une durée de 10 mois soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Fait à PAYS-DE-CLERVAL, le ...

En [nombre] exemplaires originaux.

Signatures des parties :



Résumé de l'acte

025-200068294-20260305-26D_03_08-BF

Numéro de l'acte : 26D_03_08

Date de décision : jeudi 5 mars 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : BUDGET PRINCIPAL (650) : Approbation du budget primitif 2026

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 18/03/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260305-26D_03_08-BF

Document principal : 70_DE-2026 03 08 - Vote BP 2026 BUDGET PRINCIPAL.pdf

Pièces jointes :

71_AN-2026 03 08 annexe BP 2026 - BUDGET GENERAL.pdf

71_AN-2026 03 08 annexe ETAT DES CREDITS REPORTEES BP.pdf

71_AN-2026 03 08 annexe NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BP 2026.pdf

99_BU-DOCBUDG-20006829400152-025025-BP-2026-18032026000000.xml

Historique :

18/03/26 11:21	En cours de création	
18/03/26 11:24	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:27	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:27	En cours de transmission	
18/03/26 11:28	Transmis en Préfecture	
18/03/26 11:32	Accusé de réception reçu	
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



Résumé de l'acte

025-200068294-20260305-26D_03_09-BF

Numéro de l'acte : 26D_03_09
Date de décision : jeudi 5 mars 2026
Nature de l'acte : BF
Objet : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (655) : Approbation du budget primitif 2026
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI
AR reçu le : 18/03/2026
Numéro AR : 025-200068294-20260305-26D_03_09-BF
Document principal : 70_DE-2026 03 09 - Vote BP 2026 BUDGET ANNEXE OM.pdf

Pièces jointes :

71_AN-2026 03 09 annexe BP BUDGET ANNEXE OM.pdf
99_BU-DOCBUDG-20006829400087-025025-BP-2026-16032026000000.xml

Historique :

18/03/26 11:12	En cours de création	
18/03/26 11:14	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:27	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:27	En cours de transmission	
18/03/26 11:28	Transmis en Préfecture	
18/03/26 11:32	Accusé de réception reçu	
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



Résumé de l'acte

025-200068294-20260305-26D_03_10-BF

Numéro de l'acte : 26D_03_10

Date de décision : jeudi 5 mars 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS (660) :
Approbation du budget primitif 2026

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 18/03/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260305-26D_03_10-BF

Document principal : 70_DE-2026 03 10 - Vote BP 2026 BUDGET
ANNEXE ZAE.pdf

Pièces jointes :

71_AN-2026 03 10 annexe BP 2026- BUDGET ANNEXE
ZONES.pdf

99_BU-DOCBUDG-20006829400046-025025-BP-2026-
16032026000000.xml

Historique :

18/03/26 11:08	En cours de création	
18/03/26 11:10	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:27	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:28	En cours de transmission	
18/03/26 11:29	Transmis en Préfecture	
18/03/26 11:32	Accusé de réception reçu	
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



Résumé de l'acte

025-200068294-20260305-26D_03_11-BF

Numéro de l'acte : 26D_03_11

Date de décision : jeudi 5 mars 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU (651) :
Approbation du budget primitif 2026

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 18/03/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260305-26D_03_11-BF

Document principal : 70_DE-2026 03 11 - Vote BP 2026 BUDGET ANNEXE EAU.pdf

Pièces jointes :

71_AN-2026 03 11 annexe BP BUDGET 2026 EAU.pdf
 71_AN-2026 03 11 annexe RAR EAU 2025.pdf
 99_BU-DOCBUDG-20006829400129-025025-BP-2026-10032026000000.xml

Historique :

18/03/26 11:03	En cours de création	
18/03/26 11:05	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:27	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:28	En cours de transmission	
18/03/26 11:29	Transmis en Préfecture	
18/03/26 11:32	Accusé de réception reçu	
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



18/03/26 11:46

Accusé de réception reçu Elodie BOUDIN
FRANCHINI



Publié le : 20/05/2026 14:18 (Europe/Paris)

Collectivité : Deux Vallées Vertes

https://epci.intramuros.org/2vv/documents_administratifs/59494

Résumé de l'acte

025-200068294-20260305-26D_03_12-BF

Numéro de l'acte : 26D_03_12

Date de décision : jeudi 5 mars 2026

Nature de l'acte : BF

Objet : BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT (652) : Approbation du budget primitif 2026

Classification : 7.1 - Decisions budgetaires

Rédacteur : Elodie BOUDIN FRANCHINI

AR reçu le : 18/03/2026

Numéro AR : 025-200068294-20260305-26D_03_12-BF

Document principal : 70_DE-2026 03 12 - Vote BP 2026 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.pdf

Pièces jointes :

71_AN-2026 03 12 annexe BP BUDGET 2026 ASS.pdf
 71_AN-2026 03 12 annexe RAR ASS 2025.pdf
 99_BU-DOCBUDG-20006829400137-025025-BP-2026-10032026000000.xml

Historique :

18/03/26 10:57	En cours de création	
18/03/26 11:02	En préparation	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:27	Reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:28	En cours de transmission	
18/03/26 11:29	Transmis en Préfecture	
18/03/26 11:32	Accusé de réception reçu	
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI
18/03/26 11:46	Accusé de réception reçu	Elodie BOUDIN FRANCHINI



18/03/26 11:46

Accusé de réception reçu Elodie BOUDIN
FRANCHINI



Publié le : 20/05/2026 14:18 (Europe/Paris)

Collectivité : Deux Vallées Vertes

https://epci.intramuros.org/2vv/documents_administratifs/59494